



DIRECTION DE L'AGRICULTURE

Claude Yerly bientôt retraité

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Le secrétaire général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), Claude Yerly, sera à la retraite dès le 1^{er} janvier prochain. Son poste a été mis au concours hier dans la «Feuille officielle» et son successeur sera choisi cet automne, indique la DIAF dans un communiqué.

Agé de 64 ans, Claude Yerly est entré en fonction le 1^{er} février 1986, il y a plus de 26 ans. Il avait été engagé par feu Hans Baechler et a ensuite servi trois autres conseillers d'Etat, Urs Schwaller, Pascal Cominboeuf et Marie Garnier. Au moment de son engagement, cet avocat était vice-directeur de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN). Parallèlement à sa fonction actuelle, il a officié jusqu'à fin 2010 comme secrétaire de l'Autorité foncière cantonale.

Claude Yerly a collaboré à plusieurs gros dossiers. Il a notamment participé à la mise en place de la Constituante, mené les réflexions sur le redécoupage territorial du canton, conduit la révision de la loi sur l'agriculture, participé aux travaux en vue de l'obtention de l'AOC du Gruyère. Il a également été chargé de plusieurs réorganisations au sein de la DIAF, comme la fusion des Améliorations foncières et du Service de l'agriculture, ou le rapprochement du Service vétérinaire et du Laboratoire cantonal. Il a en outre participé à l'élaboration de la loi sur l'exercice des droits politiques, de la loi sur le droit de cité et des naturalisations, de la loi sur la sécurité alimentaire ou encore de la législation sur la forêt et la faune. I

Le canton de Fribourg se dote d'un plan de lutte contre les pandémies

CONSEIL D'ÉTAT • Sur plus de 600 pages, le plan d'engagement détaille les mesures à prendre en cas de nouvelle pandémie. Il tire les leçons des gripes de 2006 et 2009.



Le plan d'engagement tire les enseignements de la vaccination effectuée en 2009 contre la grippe A/H1N1. ALAIN WICHT-A

EN BREF

APPEL D'OFFRES

Les TPF s'allient

Quatre acteurs du domaine des transports ferroviaires à voie étroite de Suisse romande lancent un appel d'offres en commun pour acquérir du matériel roulant ferroviaire. Il s'agit des Transports publics fribourgeois (TPF), des transports de la région Morges/Bière/Cossonay (MBC), des transports Vallée de Joux-Yverdon-Ste-Croix (Travys) et de la Compagnie du chemin de fer Montreux-Oberland bernois (MOB). Dans sa globalité le marché porte sur l'acquisition de 17 rames, dont six pour les TPF. FM

PHILIPPE CASTELLA

On ne parle plus guère de la grippe aviaire H5N1 de 2006 et de la grippe A/H1N1 de 2009. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas se préparer à la prochaine pandémie, estime le Conseil d'Etat fribourgeois. C'est pourquoi il a commandé un plan d'engagement cantonal pandémie. Celui-ci a été publié hier, sous la forme d'un document de plus de 600 pages détaillant les mesures à prendre en cas de pandémie.

«Il n'y a aucun risque de pandémie actuellement», rassure Philippe Knechtle, chef de la Protection de la population. «Mais nous devons être prêts pour tout type de menace.» Tout de même, un tel pavé, n'est-ce pas excessif? «Je ne pense pas», répond-il. «Une pandémie n'est pas un événement purement sanitaire. Il y a plein

d'autres mesures à prendre pour permettre à la société de continuer à tourner.» Et de citer notamment le maintien de l'ordre public ainsi que des activités vitales des entreprises.

Appelé à évoluer

Malgré tout, le responsable reconnaît: «On ne peut pas tout prévoir.» Dans son communiqué, le Conseil d'Etat parle d'ailleurs ainsi du plan d'engagement: «Il constitue une photographie actuelle de la planification d'une éventuelle pandémie, tenant compte des expériences et de l'état des connaissances scientifiques. Il est de ce fait appelé à évoluer en fonction du type de pandémie, de l'avancée des connaissances scientifiques et de la situation du moment.»

Le projet d'élaborer un tel plan remonte à 2005 déjà. L'analyse des risques effectuée alors a identifié la pandémie comme risque important. Les épisodes de la grippe aviaire de 2006 et de la pandémie de 2009 ont permis de nourrir les réflexions et de tirer des enseignements cruciaux. Notamment au niveau du nombre de personnes nécessaires pour effectuer les vaccinations. Philippe Knechtle signale aussi que la Confédération est en train de revoir l'approvisionnement en vaccins.

Autres plans spécifiques

L'idée centrale du plan est de maintenir aussi longtemps que possible les procédures ordinaires. L'Etat ne sera appelé à prendre la main que lorsqu'une entité ne pourra plus faire

face à ses activités locales. C'est au Conseil d'Etat qu'il revient de décider du déclenchement du plan cantonal d'engagement pandémie. Une délégation de trois conseillers d'Etat en assure, le cas échéant, la direction générale et politique. Pour ce qui est de la conduite opérationnelle, elle est assurée par l'Organe cantonal de conduite (OCC), en étroite collaboration avec le Service du médecin cantonal.

Ce n'est pas le premier plan de ce type qu'élabore l'OCC. Il dispose d'un plan général pour toutes les catastrophes. Et il a élaboré d'autres plans spécifiques: un sur les épizooties, un en prévision d'un accident à la centrale nucléaire de Mühleberg. Un autre est en cours de finalisation concernant les pannes d'approvisionnement électrique. I

VOTATIONS DU 23 SEPTEMBRE

Deux non, un oui du PDC

CLAUDE-ALAIN GAILLET

23 septembre

Pas de débats contradictoires mais de simples présentations ont suffi, jeudi soir à Neyruz, aux délégués du PDC cantonal à se forger une opinion sur les trois objets fédéraux soumis à votation populaire le 23 septembre.

L'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes fait craindre à d'aucuns que, en cas d'acceptation, les sociétés de musique subissent la concurrence d'autres structures. L'arrêté pose un principe général d'encouragement et les détails seront réglés dans une loi, a rassuré en substance la directrice de l'Instruction publique Isabelle Chassot qui a recommandé un «oui attentif». Les délégués ont suivi, approuvant l'arrêté par 50 voix contre 21 (3 abstentions).

Inciter les propriétaires à se désendetter: sur le fond, l'idée est défendable. Pour autant cependant que cette règle soit valable pour tous les propriétaires. Ce qui n'est pas le cas avec l'initiative «Sécurité du logement à la retraite», qui créerait des inégalités de traitement entre catégories de propriétaires si elle passe la rampe. Le PDC fribourgeois s'est ainsi rangé derrière les arguments développés par son conseiller national Dominique de Buman. Il recom-

mande le rejet de cette initiative par 59 voix contre onze (quatre abstentions).

Dans le domaine de la fumée passive, le canton de Fribourg est déjà plus restrictif que la loi fédérale, entrée en vigueur il y a un peu plus de deux ans. L'initiative qui veut maintenant, dans tout le pays, durcir les conditions de protection des non-fumeurs va «beau-coup trop loin», estime le conseiller aux Etats Urs Schwaller. En cas de oui, elle poserait de gros problèmes d'application sur les lieux de travail. Et elle pénaliserait les établissements publics qui ont investi dans les fumeurs. «L'Etat ne doit pas se mêler de tout. Cette initiative est intolérable!», a tempêté l'ancien député moratois Theo Studer. Le parti lui a emboîté le pas, en refusant le texte par 47 voix contre 26 (deux abstentions).

En introduction de cette soirée, le président cantonal Eric Menoud a évoqué l'avenir de l'Hôpital fribourgeois. «Nous sommes conscients que l'HFR doit résoudre une équation difficile. Nous sommes très sensibles à la cohésion du canton et nous comprenons les mesures d'économies. Nous devons dans ce dossier faire la nuance entre un client et un patient.» Le PDC en débatta le 25 octobre prochain, avec le président du conseil d'administration de l'HFR Philippe Menoud. I

BLUEFACTORY SE PROFILE

S'il fait actuellement moins parler de lui que l'HFR, le projet Bluefactory avance. Invité en seconde partie de l'assemblée du PDC, le directeur de la Promotion économique fribourgeoise Jean-Luc Mossier a présenté trois des projets qui pourraient prendre place dans l'ancienne brasserie Cardinal. En cohérence avec l'intention de faire du site le premier bâtiment «zéro carbone» du pays, Bluefactory pourrait héberger un centre de compétences dans les énergies du bâtiment, encore inexistant en Suisse. Des collaborations avec l'EPFL sont en discussion dans les domaines des matériaux flexibles et des performances intelligentes des bâtiments.

Autre niche prometteuse: un centre de formation continue dans la biopharma. Il s'agit là de «cloner» ce qu'offre aujourd'hui l'Irlande à des entreprises de pointe comme UCB Farchim ou Merck Serono. Ce centre devrait occuper l'ancienne halle d'embouteillage. Troisième projet examiné: un centre intégratif en santé humaine, porté par l'Université de Fribourg et l'HFR. L'idée consiste à mettre en place une plateforme technique qui louerait ses équipements de recherche. Ces idées font partie des six ou sept «bonnes» propositions retenues du concours d'idées et réalisables. Il s'agira en outre d'intégrer à Bluefactory un volet culturel qu'il faudra «doser».

Sur le plan juridique, Etat et ville de Fribourg constitueront une SA, dont ils seront les actionnaires à parts égales. Cette société mènera le projet architectural à bien et exploitera le site. D'autre part, un concours urbain sera lancé le mois prochain. Un plan d'affectation cantonal (une première) devrait en découler. CAG

INITIATIVE «TABAGISME PASSIF»

Les Ligues de santé militent pour le oui

PHILIPPE CASTELLA

Les Ligues de santé du canton de Fribourg s'engagent en faveur de l'initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif», soumise au peuple suisse le 23 septembre. Elles militent «pour une solution nationale et cohérente qui a fait ses preuves à Fribourg», écrivent-elles dans un communiqué.

L'initiative populaire demande que tous les lieux de travail ainsi que les espaces fermés accessibles au public (restaurants, bars, écoles, hôpitaux, etc.) soient sans fumée. Des fumeurs restent possibles pour autant qu'aucun service n'y soit assuré. C'est la situation qui prévaut déjà dans huit cantons, dont Fribourg, depuis 2010. Une solution que les Fribourgeois avaient approuvée à 63,3% en votation populaire.

«Une protection complète contre la fumée passive est donc une préoccupation majeure de la population fribourgeoise», selon les Ligues de santé. Et d'en déduire: «Il est temps maintenant de permettre à ces mesures de promotion de la santé de s'étendre à toute la Suisse.»

Les Ligues de santé estiment que la loi fédérale entrée en vigueur en 2010 «protège trop peu la population contre le tabagisme passif et autorise les cantons à réglementer diversement cette protection». Elle autorise en particulier la fumée dans les établissements de moins de 80 m² et le service dans les fumeurs. L'initiative, elle, «permet une réglementation uniforme contre le tabagisme passif, pour toute la Suisse». I